



Biodiversité et pollution — Enquête

JO d'hiver 2030 : les atteintes à l'environnement planifiées par le comité d'organisation

Défrichements de zones forestières, terrassements, artificialisations, et des remontées mécaniques hors du temps, le comité d'organisation des JO d'hiver 2030 envisage de dégrader durement la montagne pour le business du ski.

Karl Laske

25 juin 2026 à 13h14

« *Je ne comprends pas comment on peut sacrifier un site pareil* », se désole Anna*, habitante pendant vingt-cinq ans des Confins, le plateau censé accueillir le « pôle nordique » des JO 2030, sur les hauteurs de La Clusaz (Haute-Savoie). *Ça me dépasse, ça m'atteint profondément. Je suis heurtée par ce qu'ils projettent d'y faire.* »

Sur un plan de masse du futur site, on mesure l'étendue des travaux projetés. Les pistes de ski courent le long de la zone Natura 2000 des combes des Aravis, puis descendent vers le futur stade, sa tribune de 1 500 places, les différentes « surfaces JO » – sport, fédération internationale, famille olympique, médias, organisation, parking. Des triangles et des ronds signalent aussi un peu partout sur ce plan la présence d'oiseaux, de crapauds, d'écureuils roux, de vipères aspics, et l'Azuré du serpolet, un papillon présent dans la zone, comme dans plusieurs zones humides.



Le lac des Confins près de La Clusaz. © Photo Pauline Ballet / MaxPPP

Sur ce site, des terrassements colossaux sont prévus notamment pour la « *sécurisation du réseau de neige* » – l'approvisionnement en eau de plusieurs dizaines de canons à neige – par un circuit souterrain possiblement relié à l'une des retenues d'eau du domaine skiable. La facture des travaux, estimée en décembre 2025 à 13,5 millions d'euros, pourrait encore grimper avec l'ajout récent sur ce site des épreuves paralympiques de ski de fond et de biathlon, le centre nordique existant ne disposant ni de pas de tir ni d'équipements adaptés au handicap.

Vendredi 19 juin, le bureau exécutif du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojop) des Alpes françaises 2030 a validé sa carte des sites, et la localisation de ses quatre grands pôles : la glace à Lyon, le freestyle à Briançon (Hautes-Alpes), l'alpin à Val-d'Isère et à Courchevel (Savoie), et le nordique au Grand-Bornand et à La Clusaz (Haute-Savoie) en vue de sa présentation à la 146^e session extraordinaire du Comité international olympique (CIO) à Lausanne (Suisse), mercredi 24 et jeudi 25 juin. Mais c'est lors de l'assemblée générale du Cojop que ces décisions doivent être adoptées, le 29 juin.

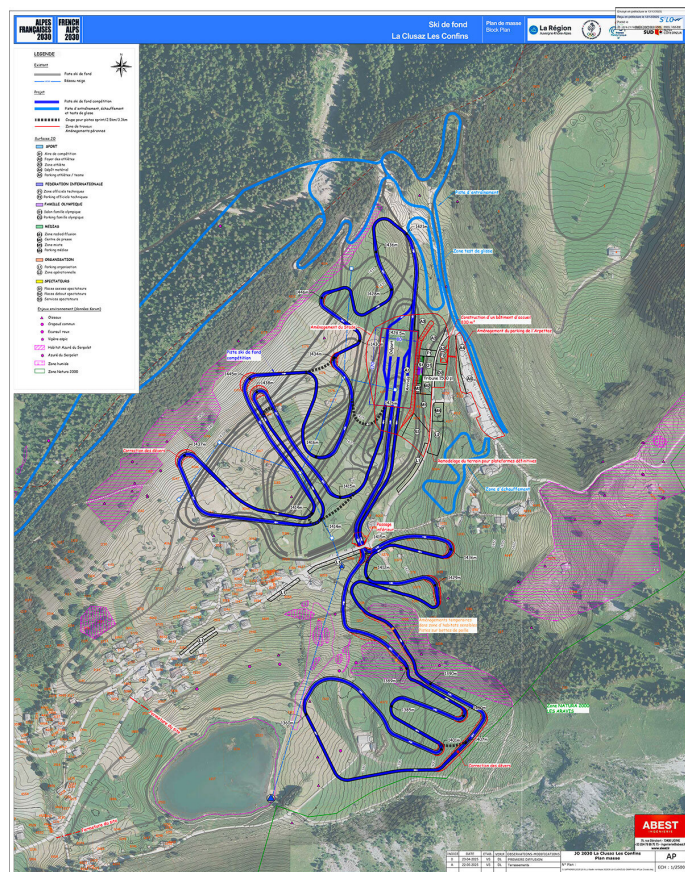
Des terrassements considérables

La première version de la feuille de route environnementale élaborée par le Cojop et le secrétariat général à la planification écologique (SGPE), le 13 avril 2026, promet de « *limiter l'empreinte environnementale des jeux* » et de « *minimiser l'impact des aménagements*

des pistes sur les espaces naturels ». Mais elle intègre déjà une possible « compensation volontaire » de ces dégâts, « via des projets locaux de conservation et restauration d'écosystèmes » à hauteur de 100 hectares.

À Montgenèvre, 3,2 hectares de mélèzes de la forêt du Prairial doivent être défrichés pour y créer des pistes de snowboardcross et de skicross.

Dans un avis récent, le groupe régional d'expertise sur le climat (Grec) Alpes-Auvergne alerte sur les effets des JOP 2030 dans le contexte « d'un environnement montagnard déjà fragilisé par le réchauffement climatique auquel les émissions de gaz à effet de serre liées aux JOP contribuent ». Et sur la faune et flore « déjà sous pression » notamment du fait de la fréquentation humaine accrue.



Le plan du futur site de ski de fond de La Clusaz.

Dans sa feuille de route, le Cojop annonce vouloir réutiliser à hauteur de 90 % des infrastructures existantes « pour les sites de compétition », et aussi limiter à 30 hectares l'artificialisation « sur l'ensemble des projets pérennes ».

Mais certains « points d'attention » révèlent sa parfaite

connaissance des atteintes à l'environnement les plus sévères : « potentiel terrassement à La Clusaz », « parkings éventuels à Montgenèvre », « nouvelle piste impliquant défrichement à Montgenèvre », « impact pour les prairies permanentes et les forêts et la biodiversité de l'aménagement des fronts de neige ».

À Montgenèvre (Hautes-Alpes), station du Briançonnais, 3,2 hectares de mélèzes de la forêt du Prairial doivent en effet être défrichés pour y créer des pistes de snowboardcross et de skicross nécessitant un parcours de bosses et de virages relevés. « Il n'y a rien, il faut créer ces pistes de toutes pièces, ça implique des terrassements considérables, après ce déboisement », commente un membre du Collectif citoyen JOP 2030.

Absence d'enquête environnementale

L'ajout d'épreuves de ski-alpinisme, plus en altitude, sur le massif du Chenaillet, à partir du site du rocher de l'Aigle, inquiète aussi les associations qui portent un projet de protection de la zone depuis quarante ans, et poussent à son classement en réserve naturelle régionale (RNR).

« C'est un site géologique mondialement connu, ce n'est pas une bonne idée de faire du ski-alpinisme sur ce site », déplore Bernadette, habitante de la commune voisine de Cervières.

« Il y a des laves en coussins dans un état extraordinaire, comparables à ce que l'on peut observer à 2 400 mètres sous l'océan Atlantique, et tout le cortège de roches qui l'accompagne, explique Claude Rémy, de l'association Arnica Montana. Mais vous y trouvez aussi des plantes protégées, endémiques comme l'Aethionema de Thomas, une petite plante extrêmement rare, et des lichens. »

Des maires des JO sous l'œil de la justice

Xavier Mattis, le maire de Val-d'Isère, dont la commune accueillera les épreuves techniques de ski alpin, a vu son élection invalidée par le tribunal administratif le 22 mai. Son entreprise, la SARL L'Avalain, étant chargée du déneigement de Val-d'Isère, par contrat renouvelé depuis 2020, il n'avait pas le droit de se présenter – en vertu de l'article L231 du Code électoral. Il a fait appel, le 23 juin, en

annonçant crânement avoir « *posé un genou à terre mais pas deux* ».

Jean-Luc Boch, le maire de La Plagne-Tarentaise, et président de l'association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM), lui aussi concerné par d'importants travaux liés aux JO (ascenseur valléen, et piste de bobsleigh), fait l'objet d'une enquête judiciaire pour « *prise illégale d'intérêts* » entre les mains d'une juge lyonnaise après une plainte d'Anticor. Son entreprise, Boch et Frères, a aussi déneigé La Plagne jusqu'en 2016, mais le maire a surtout introduit un promoteur, Pelletier, acheteur de terrains à la mairie, en 2017, pour une opération immobilière, Lodges des Alpages, dont Boch et Frères a effectué le terrassement. Il est présumé innocent.

Jean-Yves Pachod, le maire de Courchevel, haut lieu de la future compétition, s'est vu reprocher par la chambre régionale des comptes la mise à disposition irrégulière d'un véhicule par l'office du tourisme. Plus récemment, des investigations sont en cours à la suite du déclassement du rez-de-chaussée du bâtiment de l'office du tourisme, en cœur de la station, afin de le louer à un bijoutier, représentant exclusif de la marque Rolex. Dans ce dossier, la brigade de recherches de Chambéry a perquisitionné la mairie et l'office du tourisme en décembre.

880 espèces de plantes dites supérieures y ont été inventoriées. Sans être « *opposé par principe aux JO* », le scientifique demande « *la protection urgente* » du Chenaillet. Il s'étonne aussi de l'absence d'enquête environnementale s'agissant du défrichement de la forêt du Prairial qui héberge « *une chouette forestière protégée* », la chouette de Tengmalm.

Au nord de Briançon, sur le domaine skiable de Serre-Chevalier, la future piste de ski à bosses est aussi « *à construire entièrement* », sur des zones boisées.

Un « Monopoly » géant

Le « Monopoly » géant auquel se livre le Cojop sur la montagne ne fait que commencer. Trois maires des stations emblématiques de La Plagne, Courchevel et Briançon poussent des projets d'ascenseurs valléens,

respectivement chiffrés à 101, 74,8 et 26 millions d'euros.

À Briançon, le maire a convaincu le Cojop d'installer un village olympique au fort des Trois Têtes, une fortification militaire du XVIII^e siècle à l'abandon – sans eau, ni éclairage ni aucun réseau. Ce fort a été inscrit parmi les réalisations de Vauban sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2008.

Le ruissellement de fonds publics au prétexte des JO est attendu par certains maires pour soutenir la promotion immobilière dans leurs stations.

Initialement évaluée à 295 millions, désormais « *réduite* » à 133 millions d'euros, cette opération immobilière hors norme vise à réhabiliter puis à commercialiser, en logements, commerces et hôtel, 17 000 mètres carrés de plancher sur un périmètre de 41 hectares entourés par 4,5 kilomètres de remparts à entretenir, en y incluant une usine abandonnée située en contrebas.



Les pentes du domaine skiable de Montgenèvre, site olympique où plus de 3 hectares de forêt sont menacés par la construction de futurs parcours de snowboardcross et de skicross. © Photo Thibaut Durand / Abaca

Estimé à 51,84 millions d'euros, le village des athlètes promet de peser lourd aussi en Haute-Savoie, à Saint-Jean-de-Sixt, à 3 kilomètres de La Clusaz. Mais un bâtiment de 41,67 millions d'euros sera aussi construit au Grand-Bornand, à 3 kilomètres de là, pour y être mis à disposition du Cojop. Si l'on ajoute un « pôle indoor » prévu au village de La Clusaz, pour 21,7 millions, l'addition qui s'élève à 115 millions construits en dur place le département au niveau de ses voisines.

En Savoie, 78,5 millions d'euros doivent être investis pour le futur village olympique de Bozel, qui n'accueillera finalement que les athlètes du site de Courchevel, situé à 18 kilomètres – les épreuves techniques de ski alpin ayant échappé à Méribel au profit de Val-d'Isère. Mais en Savoie, des fonds importants sont aussi prévus pour la remise à niveau de la piste de bobsleigh de La Plagne, soit 43 millions d'euros, et une prolongation du tremplin de saut à ski de Courchevel, pour 43,6 millions d'euros.

Le fait accompli

Ce ruissellement de fonds publics au prétexte des JO est ouvertement attendu par certains maires pour soutenir la promotion immobilière dans leurs stations. Pour la population, c'est encore l'incertitude, notamment sur la réelle contribution des communes. L'information n'a été donnée qu'au compte-goutte, et des consultations débutent, selon des modalités diverses et variées, au moment où les appels d'offres sont déjà passés.

Constatant les « *démarches lancées en parallèle, voire en amont* », le Grec Alpes-Auvergne pointe aussi le « *risque évident* » de voir la feuille de route environnementale « *établie pour tenir compte du fait accompli plutôt que pour permettre aux décideurs en charge d'en intégrer les préconisations dans leurs prises de décisions et initiatives* ».

Après avoir été assignée par plusieurs ONG devant les juridictions administratives pour lui enjoindre « *d'organiser une mesure de participation du public* », la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) a saisi d'elle-même, le 22 avril, la Commission nationale du débat public (CNDP) pour qu'elle désigne des garants de plusieurs « *concertations préalables* » : pour l'aménagement du site de ski de fond de La Clusaz, le projet d'ascenseur valléen de La Grande Plagne et l'aménagement du site de compétition de Montgenèvre.

Réunions publiques prévues

Mais l'établissement public a entrepris d'organiser ses propres réunions de concertation, hors CNDP, sur les autres sites à Briançon, à Saint-Jean-de-Sixt (Haute-Savoie), au Grand-Bornand et ailleurs.

Le 9 juin, les deux garants désignés par la CNDP ont

demandé au Cojop et à la Solideo d'expliquer cette différence de traitement.

À La Clusaz, le maire, Didier Thévenet, un proche du président du Cojop, Edgar Grospron, a formalisé l'engagement de sa commune en faisant voter, en décembre 2025, le transfert de la maîtrise d'ouvrage des aménagements du site des Confins à la Solideo. « *Tout a été décidé en cinq minutes*, relève Anna*. *On n'a jamais été consultés pour ces JO.* » Questionné durant l'automne, le maire prétendait n'avoir « *aucune information* ». En décembre, il a salué « *les nombreuses relations de travail déjà établies* » avec la Solideo.

Sans trop attendre, l'établissement a lancé ses premiers appels d'offres en mars pour l'assistance à maître d'ouvrage de l'aménagement du « *pôle nordique* » des Confins.

Dans leur note du 9 juin, les garants de la CNDP ont rappelé que la concertation devait « *débattre d'abord de l'opportunité du projet* », « *des alternatives* » et intégrer « *l'option zéro* », à charge pour la Solideo et le Cojop de préciser « *ce que le projet apporte au public et aux territoires* ». À ce stade de « *la concertation préalable* », la décision de faire le projet « *n'est pas encore prise* » et il importe de laisser « *les champs ouverts aux débats* ».

La réunion publique prévue par la commune de La Clusaz, fin septembre, devrait intégrer ces préconisations, et non pas seulement annoncer les gagnants des appels d'offres.

À Briançon, le même scénario s'est mis en place pour les rénovations du fort des Trois Têtes et de l'usine de la Schappe. L'appel à candidatures ayant été lancé dès juillet 2025, l'annonce du choix des « *lauréats* » pour le fort – Linkcity (Bouygues Construction), les promoteurs Edifim et Elegia ainsi que l'architecte Philippe Prost – et l'usine – Icade Promotion et les architectes Jean-Michel Wilmotte et Nathalie d'Artigues – a précédé les réunions de « *concertation* » de la Solideo et du maire, Arnaud Murgia, un ancien secrétaire national de l'UMP élu pour la première fois à Briançon en 2020.

Ironie de l'histoire, le projet actuel reprend les grandes lignes d'un aménagement soutenu par l'ancien maire socialiste et vendu par un promoteur depuis mis en

examen pour escroquerie.

Karl Laske

Boîte noire

* Prénom d'emprunt.

Vous avez une information ?

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau